

Aide au reclassement, CDD de longue durée : la loi sur l'emploi ébauchée **Claire Guélaud, Le Monde 13 janvier 2004**

Les rapports de Jean Marimbert sur le service public de l'emploi et de Michel de Virville sur la simplification du droit du travail devraient être remis, mercredi 14 et jeudi 15 janvier, au ministre des affaires sociales. François Fillon sera alors en mesure d'engager, fin janvier, une concertation avec les partenaires sociaux pour mettre au point l'un des volets de la "loi de mobilisation pour l'emploi". Ce texte, d'abord annoncé par Jean-Pierre Raffarin, puis élevé au rang de priorité par Jacques Chirac, devrait notamment comporter un arsenal de mesures destinées à améliorer le service rendu aux chômeurs, à "toiletter" le code du travail - avec la création d'un contrat à durée déterminée (CDD) de longue durée - et à favoriser l'insertion des jeunes non qualifiés.

Pour accroître l'efficacité du service public de l'emploi, M. Marimbert, ancien directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), devrait proposer la suppression du monopole de placement de l'agence. Ce monopole est aujourd'hui théorique - 40 % des offres d'emploi seulement transitent par l'ANPE -, mais sa suppression, préparée par le cabinet de M. Fillon, peut s'avérer socialement délicate. Afin d'améliorer les deux versants de l'aide aux demandeurs d'emploi - l'indemnisation avec l'Unedic, le placement avec l'ANPE -, la coopération entre les deux institutions serait renforcée. Et leurs interventions coordonnées, au plus près du terrain, seraient aussi plus précoces. L'agence développerait son offre de services. Et les salariés des PME, pénalisés par rapport à ceux des grands groupes en cas de licenciement, bénéficieraient d'une aide au reclassement - "si possible dans une logique de proximité territoriale", précise Matignon. Elle passerait par la relance de l'ensemble des dispositions du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) et des conventions de conversion.

RELANCE DE L'APPRENTISSAGE

De son côté, la commission, présidée par M. de Virville, secrétaire général de Renault, et composée d'experts venus d'horizons variés - le juriste libéral Paul-Henri Antonmattei, l'ex-cégétiste Jean-Dominique Simonpoli, le président du Centre des jeunes dirigeants Sylvain Breuzard, etc. - formule des propositions dans trois domaines : la flexibilité des contrats, la représentation des salariés dans les PME et la "sécurisation" juridique des accords. M. de Virville retient l'idée, évoquée en octobre par M. Fillon, d'un contrat de mission. Ce CDD de longue durée, inspiré du contrat de chantier existant dans certains secteurs (BTP, offshore), est réclamé de longue date par le patronat. Il serait toutefois réservé aux salariés qualifiés et soumis à un accord de branche, deux "verrous" que le Mouvement des entreprises de France (Medef) devrait dénoncer.

Les PME de 50 à 200 salariés qui le désirent pourraient aussi mettre en place un conseil d'entreprise élu, regroupant les instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux...), et habilité à négocier des accords, un droit jusqu'alors réservé aux seuls délégués syndicaux. Diverses propositions sont aussi retenues pour renforcer la stabilité de la vie conventionnelle, comme l'institution de commissions paritaires d'interprétation des textes en cas de différend.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, en forte hausse (+ 7,2 % de janvier à novembre 2003), de nouvelles propositions seront faites aux 16-24 ans sortis sans rien du système scolaire. Afin qu'il n'y ait "plus de métier sans jeune ni de jeune sans métier", l'apprentissage sera relancé. Plusieurs pistes évoquées dans le Livre blanc de Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME, sont retenues : revalorisation du statut de maître d'apprenti, alignement du statut de l'apprenti sur celui de l'étudiant. Si l'idée d'une "maison des jeunes", un guichet unique pour les moins de 25 ans, ne semble plus d'actualité - elle aurait doublonné avec les missions locales pour l'emploi -, le gouvernement réfléchit à une formation courte d'adaptation pour les jeunes non qualifiés qui ne veulent ni de l'apprentissage ni du contrat-jeunes. Il travaille sur la mobilisation de toutes les formes d'"accompagnement" des 16-24 ans en difficulté.